

CADETS DE GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 31 mars 2026 – PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du mardi 31 mars 2026

Mis à disposition sur le site internet accessible aux membres actifs

Membre du comité présent : MONDO Marcello, MONDO Severine, SCHUWEY Silvia, BURDET Eric, INFANTE Milva, GUIGNARD Christine, HORTMANN-VERSONDERT Katrin, THIEBAUD Leonella, THIEBAUD Serge, MERMOD Thierry, NOATYNSKA Anna, PEREZ Pere, référent santé
Excusée : Habiba Zürcher

INTRODUCTION

Eric Burdet, président de l'association souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée générale et salue :

- La présence des membres actifs de l'association, en particulier les élèves des Cadets majeurs ainsi que les personnes qui représentent des élèves mineurs ;
- La présence des membres du comité ;
- La présence de M. Lanfrey, directeur de l'école des Cadets et de Mme Rachel Lam, administratrice

Le président excuse la fiduciaire Comptabilis, représentée par M. Patrick Daenger, qui représente également la société GAS Global Audit Services SA, notre réviseur actuel.

L'assemblée a été convoquée durant le 1^{er} trimestre de l'année civile, conformément à l'art. 14 alinéa 1 des statuts.

La convocation a été envoyée le 11 février 2026, soit plus de trois semaines à l'avance, conformément à l'article 14. Alinéa 2 des statuts.

Il a été envoyé 186 convocations à l'ensemble des membres actifs de l'association :

- 14 membres de l'Assemblée générale et 13 membres du Comité sont présents, soit 15 %
- 18 membres se sont excusés, soit 10 %
- 132 membres sont absents et non excusés, soit 75 %

L'assemblée est donc régulièrement constituée ; elle peut valablement délibérer et voter.

Monsieur Eric Burdet déclare ouverte l'Assemblée générale annuelle des Cadets de Genève.

Il rappelle :

- Les votes se déroulent à main levée, sauf décision contraire à l'assemblée.
- Les membres actifs, représentantes ou représentants légaux d'un ou de plusieurs élèves mineurs, ont droit à un vote par famille.
- Chaque élève majeur membre actif a droit à un vote.

CADETS DE GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 avril 2025 – PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAL DE L'AG ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2025

Le PV a été mis à disposition de tous les membres sur le site des cadets www.cadetsge.ch.

Il n'y a pas eu de remarques par retour de courriels.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Il est rappelé que les décisions de l'AG (telles que l'approbation des rapports et des comptes, l'adoption du budget), sont prises à la majorité des voix exprimées (art. 15.3).

Une scrutatrice et un scrutateur sont nommés : Séverine Mondo et Jean-Philippe Python

LECTURE DES RAPPORTS DE GESTION (CF RAPPORTS D'ACTIVITE)

Les différents responsables ont remis leur rapport respectif pour l'année 2025 :

- Eric Burdet pour le rapport du président ;
- Serge Thiebaud pour le rapport de la commission musicale ;
- Pierre Lanfrey pour le rapport du directeur ;
- Rachel Lam pour le rapport financier et administratif

Le président profite de la lecture de son rapport pour faire appel aux personnes qui auraient connaissance d'un moyen économique de se procurer du matériel ignifugé.

A la fin de la lecture de son rapport, le président informe l'assemblée que Séverine et Marcello Mondo ont fait la demande de quitter le Comité à la fin de l'année scolaire. Le président remercie d'ores et déjà Séverine et Marcello Mondo pour leur implication durant toutes ces années au sein du Comité, en tant que responsable buvette, collation et responsable qualité.

RAPPORT DE L'AUDITEUR AUX COMPTES, EXERCICE 2025

Rachel Lam présente les comptes tels que révisés par la société GAS Global Audit Services SA.

Il est rappelé que la mission du réviseur consiste à valider les comptes présentés en s'assurant qu'ils sont conformes à la loi et aux statuts.

DELIBERATION ET VOTE SUR LA GESTION DU COMITE

Les différents rapports de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Le rapport de l'auditeur aux comptes est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2026 : PRESENTATION, DÉLIBÉRATIONS ET VOTE

Présentation du budget 2026 par Rachel Lam.

Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité.

CADETS DE GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 avril 2025 – PROCÈS-VERBAL

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU COMITÉ

Le comité de l'école fonctionne sur un mode bénévole et l'aide des parents est nécessaire et bienvenue ; plus les équipes sont garnies de personnes de bonne volonté, plus le travail est judicieusement réparti, voir alterné.

Démission

MONDO Marcello, responsable de la buvette

MONDO Séverine, responsable qualité et collation

SCHUWEY Silvia, membre ordinaire

Le comité est reconduit avec les responsabilités et références suivantes :

BURDET Eric, président et membre de la commission musicale et membre de la commission pédagogique

INFANTE Milva, vice-présidente, membre de la commission musicale et référente instruments

GUIGNARD Christine, responsable des archives administratives

HORTMANN-VERSONDERT Katrin, responsable des costumes

THIEBAUD Leonella, référente prévention

THIEBAUD Serge, membre de la commission musicale et responsable de la communication

MERMOD Thierry, responsable des archives musicales

NOATYNSKA Anna, membre référente des échanges culturels

PEREZ Pere, référent santé

ZUERCHER Habiba, référente collecte et fonds de course

Nomination de nouveau membre

Le comité accueille depuis la rentrée de septembre 2025 un nouveau membre :

PYTHON Jean-Philippe, référent informatique

Le nouveau membre est accepté par acclamation au sein du comité.

NOMINATION DE MEMBRES D'HONNEURS

Il n'y a pas de nomination de membres d'honneurs cette année

REMERCIEMENTS

Les membres de la commission musicale adressent leurs sincères remerciements à l'ensemble du comité pour leur précieux soutien, à Monsieur Pierre Lanfrey ainsi qu'à Mme Rachel Lam, pour leur engagement. Le Comité des Cadets remercie Séverine et Marcello Mondo pour l'ensemble de leur implication durant ces 6 dernières années.

CADETS DE GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 avril 2025 – PROCÈS-VERBAL

MODIFICATION DES STATUTS

Article 2

Filles et garçons sont admissibles aux Cadets de Genève.

PROPOSITION DE MODIFICATION

L'association est politiquement neutre et confessionnellement indépendante. Les enfants et les jeunes entre 4 et 25 ans sont toutes et tous admissibles sans discriminations.

Article 3

2. Le corps de musique est composé d'un corps de tambours, d'une harmonie d'aspirantes et d'aspirants et d'une harmonie principale.

PROPOSITION DE MODIFICATION

2. Le corps de musique est composé d'un corps de tambours, d'une harmonie junior (harmonie 2) et d'une harmonie principale (harmonie 1).

Article 8

3. Les parents ou représentants légaux d'élèves mineurs, sont tenus de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accomplissement des devoirs des élèves envers la société.

PROPOSITION DE MODIFICATION

3. Les parents ou représentants légaux d'élèves mineurs sont tenus de soutenir leur enfant dans leur scolarité et leurs engagements.

Article 16

1. Le comité est composé de treize membres dont sa présidente ou son président.

PROPOSITION DE MODIFICATION

1. Le comité est composé de 7 membres au minimum et de 13 membres au maximum dont sa présidente ou son président.

2. Les postes de présidente ou président, vice-présidente ou vice-président, secrétaire et trésorière ou trésorier sont obligatoirement représentés.

PROPOSITION DE MODIFICATION

2. Les postes de présidente ou président, vice-présidente ou vice-président, sont obligatoirement représentés. Les fonctions de secrétaire et de trésorière ou trésorier peuvent être confiées au personnel salarié ou à des prestataires externes.

Article 17

Il appartient en outre au comité de :

a) établir les règles de vie au sein de la société ;
PROPOSITION DE MODIFICATION
établir des règles de vie propre à stimuler la créativité artistique et démocratique dans le respect des personnes, des statuts et du règlement d'application.

AJOUT

b) Veiller à la gestion des affaires de l'association conformément aux statuts, aux réglementations et aux lois en vigueur.
c) exécuter les mandats donnés par l'Assemblée générale
d) représenter l'association auprès de tiers
e) stimuler les prises d'initiatives et l'innovation pour réaliser les buts de l'association
f) organiser des manifestations publiques et initier des collaborations

Article 22

1. L'association est engagée valablement par la signature collective à deux de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président et de la ou du secrétaire.

PROPOSITION DE MODIFICATION

1. L'association est engagée valablement par la signature collective à deux de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président et de la direction

2. La trésorière ou le trésorier signe en lieu et place de la ou du secrétaire lorsqu'il s'agit d'engager financièrement l'association.

PROPOSITION DE MODIFICATION

2. L'administratrice ou l'administrateur signe en lieu et place de la direction lorsqu'il s'agit d'engager financièrement l'association.

Les propositions de modification sont acceptées à l'unanimité

CADETS DE GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 avril 2025 – PROCÈS-VERBAL

PROPOSITIONS

Proposition de Monsieur Reinaldo Daverio, parvenue au comité le 31 mars 2026 :

- ➔ Est-ce possible de rendre facultatif la répétition du mardi à partir de la 10e année d'instrument ou équivalent.
- ➔ Est-ce possible à l'avenir d'éviter les répétitions sur temps scolaire pour les collégiens

Conformément à l'article 15, al.6, la proposition n'étant pas parvenue au comité avant l'envoi de la convocation, cette proposition est présentée et discutée mais ne sera pas soumise au vote. Elle est renvoyée au président pour étude.

Le président cite deux propositions qui ont été faite par des membres du Comité et qui ont été partagée avec le corps enseignants :

- Développer la musique de chambre au sein des Cadets
- Nommer un.e directrice.eur adjoint pour l'harmonie 2.

DISCUSSIONS, QUESTIONS ET DIVERS

- Monsieur Python souhaite savoir ce qu'est concrètement du matériel ignifugé, et si il va falloir avoir des canapés en métal pour accueillir les familles ?
- Madame Anna souhaite savoir à quelle échéance la salle de répétition pourrait être rénovée
- Madame Lalicata souhaite avoir plus de détails sur le contenu de la filière « Cadet's High School »
- Concernant la filière *Cadet's High School*, Madame Schrupf demande quels sont les conditions et l'âge requis pour entrer dans cette filière standardisée +.
- Madame Vernaz relève qu'elle ne connaît pas forcément le cycle de ses enfants et donc ne sait pas si ses enfants sont concernés par les examens de fin d'année.
- Madame Lalicata demande si il y aura une évaluation chaque deux ans, comme au Conservatoire, ou si l'on reste sur le modèle d'une évaluation annuel. M.Lanfrey précise que le corps professoral et le Comité ont fait le choix de garder cette évaluation annuel en présence d'experts externes.
- Madame Anna souhaite que les répétitions marchantes se préparent beaucoup plus tôt dans l'année mais également qu'il y en ait plus.
- Madame Lalicata demande si les Cadets avaient le droit de proposer des prestations payantes afin de remplir le fonds de course.
- Madame Müller propose de refaire les calendriers, et pour éviter le problème du surplus, de faire en sorte que les calendriers soient commandés à l'avance.

COMMUNICATIONS DU COMITE ET DIVERS

- Rendez-vous au Victoria Hall le vendredi 12 juin 2026 à 20h00.

Fin de la séance à 21h57

Genève, le 31 mars 2026

Eric Burdet
Président